



Informations Ecole de Natation / Saison 2022-2023

Les horaires de cours sont valables pour toute la saison.

L'inscription est valable pour une période de 30 leçons, soit de septembre 2022 à juin 2023.

Dates des séances spéciales :

- Jeux et goûter de Noël : dernier cours avant Noël 2022, selon votre jour
- Séance « habillée » (durée 1 h) : courant mars 2023 (des informations complémentaires suivront)

Règlement Ecole de Natation / Saison 2022-2023

Le Morges-Natation ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- Des vols ou dégradations des objets dans les vestiaires
- Des fermetures imprévues de la piscine du Petit-Dézaley (hors covid)

Il n'y a pas de cours durant les semaines de vacances scolaires et les jours fériés.

Les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées ni remboursées.

Un remboursement peut être accordé moyennant un certificat médical pour les absences d'au moins 3 semaines consécutives hors vacances scolaires pour maladie prolongée ou accident.

Il est important d'informer la personne responsable de l'absence de votre enfant (maladie ou autre), ceci afin d'assurer un suivi des groupes.

Le port du bonnet de bain est obligatoire durant les cours et nous rappelons que les shorts de bain pour les garçons et les bikinis pour les filles ne sont pas acceptés. De plus, les cours sont donnés sans lunettes de natation jusqu'au « Level 5 », sauf autorisation spéciale délivrée par un médecin.

Les parents des enfants de 6 ans et moins peuvent aider, si nécessaire, leurs enfants en les accompagnant dans le vestiaire du sexe du parent (ex : une maman accompagne son fils de 5 ans dans le vestiaire femmes). Pour les enfants dès 6 ans révolus, il est nécessaire de les laisser se changer seul. Les parents/accompagnants attendent à l'extérieur des vestiaires.

Afin d'éviter des pertes de vêtements nous vous conseillons de prévoir un sac pouvant contenir toutes les affaires de votre enfant afin d'y ranger tous ses habits durant la leçon.

La cotisation de **Fr. 420.-** pour les 30 cours doit être payée à réception de la facture (courriel).

En cas de démission, des frais vous seront facturés

- | | |
|---|-------------------|
| • Après le test d'entrée, | Fr. 50.- |
| • Après le 16.10.2022, | Fr. 100.- |
| • Après le 27.11.2022, | Fr. 200.- |
| • Après le 21.12.2022, la cotisation de | Fr. 420.- est due |

Nom, prénom :

Horaire 2022/2023 :

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement aux coordonnées ci-dessous



+41 79 639 26 75 / ecole@morges-natation.ch